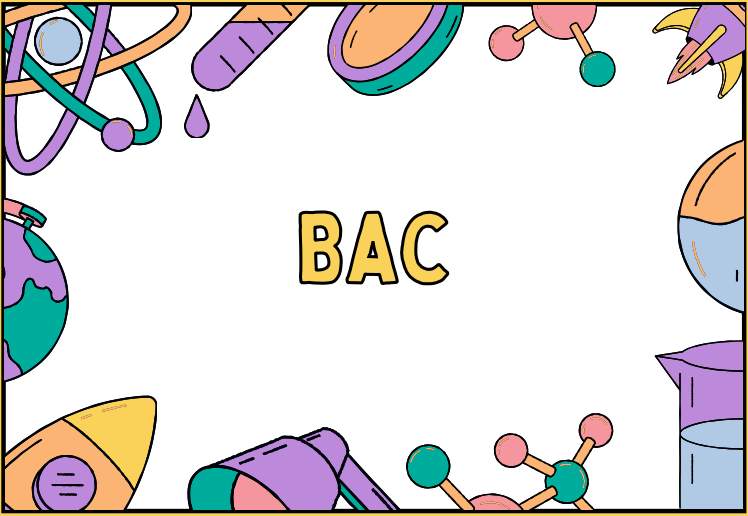
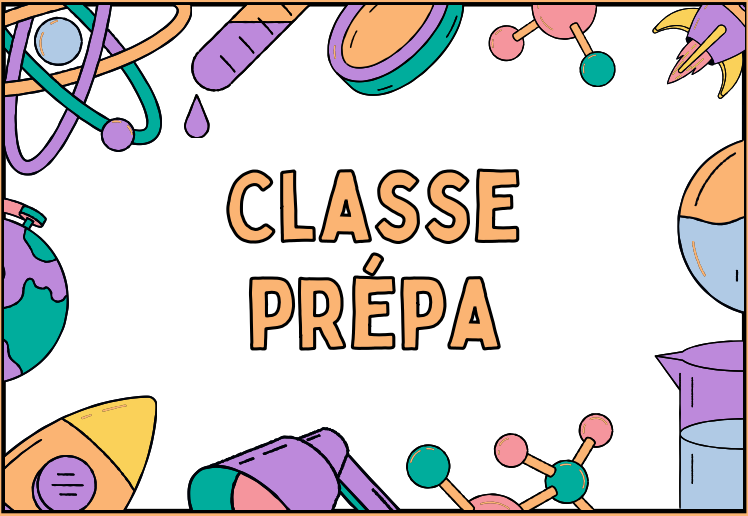




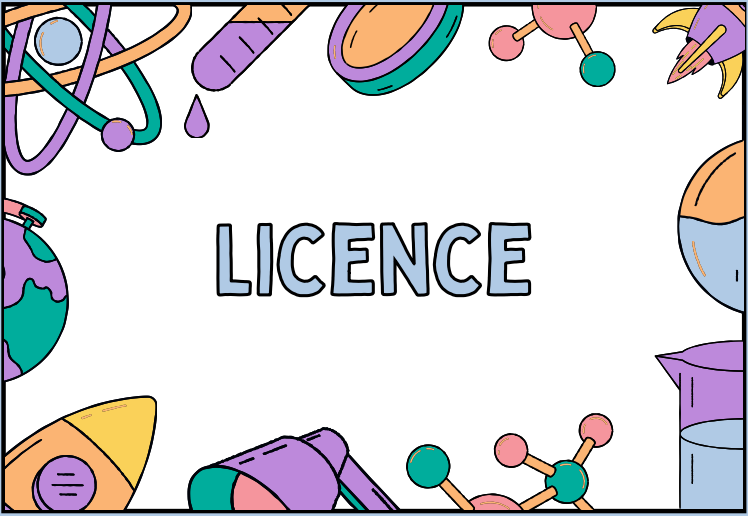
BAC

Le diplôme du baccalauréat
est obtenu en fin de lycée et
ouvre l'accès aux études
supérieures



CLASSE PRÉPA

Les classes préparatoires
durent 2 à 3 ans et sont des
formations intensives post-
bac qui préparent les
étudiant·es aux concours
d'entrée des grandes écoles



LICENCE

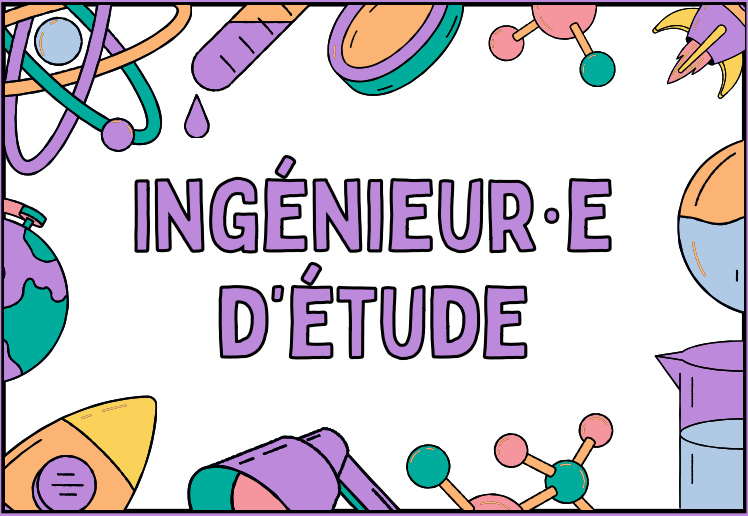
Le diplôme de licence est un
diplôme universitaire de premier
cycle, obtenu après 3 ans
d'études.

Etude dans une discipline
spécifique et de se préparer à un
un master ou à une insertion
professionnelle.



MASTER

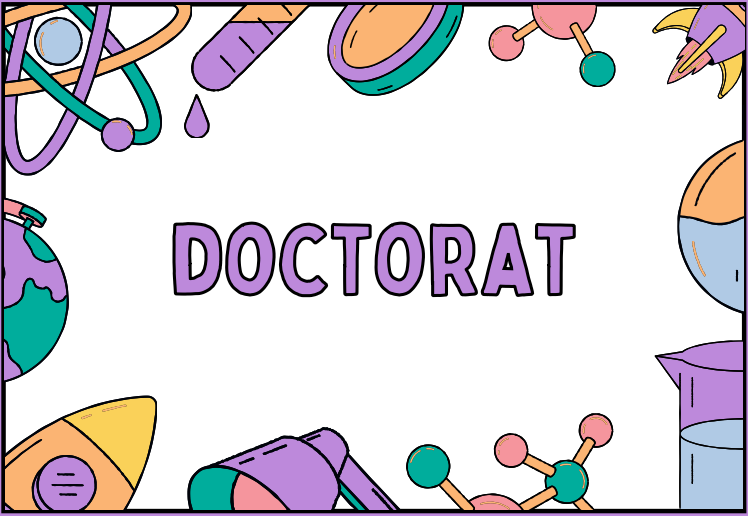
Le master est un diplôme de second cycle universitaire, obtenu après 2 ans d'études supplémentaires après la licence, qui permet d'acquérir une expertise pointue dans un domaine spécifique et de se préparer à la recherche ou à des responsabilités professionnelles de haut niveau



INGÉNIEUR·E D'ÉTUDE

L'ingénieur.e d'étude contribue à l'élaboration, à la mise au point et au développement des techniques et méthodes mises en œuvre dans l'établissement où il exerce, ainsi qu'à l'organisation de leur application et à l'amélioration de leurs résultats.

Accessible après un master ou un diplôme d'ingénieur.



DOCTORAT

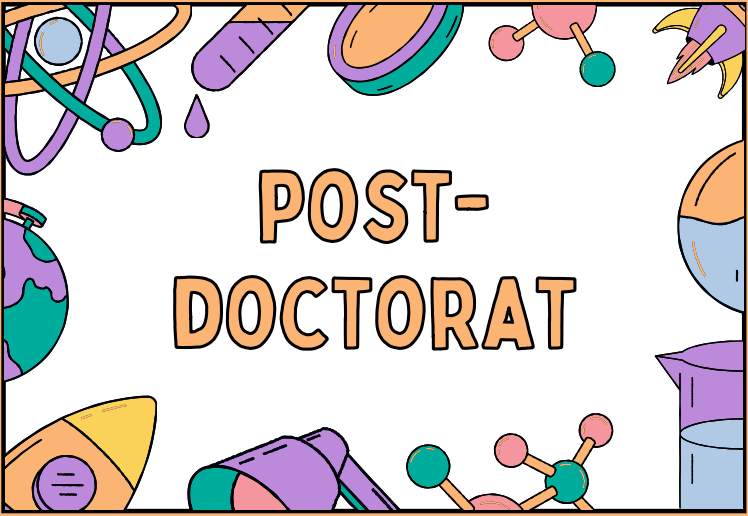
Le doctorat est le plus haut diplôme universitaire, obtenu après plusieurs années (**entre 3 et 6 ans**) de recherche approfondie, qui permet de contribuer à l'avancement des connaissances dans un domaine spécifique.

L'obtention du doctorat confère le titre de docteur et résulte la soutenance (ou défense) d'une thèse

**ATTACHÉ·E TEMPORAIRE
D'ENSEIGNEMENT ET DE
RECHERCHE (ATER)**

Les ATER sont des enseignant-es-chercheur-ses en contrat temporaire dans les universités, souvent en parallèle d'une thèse ou d'une qualification complémentaire.

Ils et elles assurent des missions d'enseignement tout en poursuivant leurs travaux de recherche, constituant ainsi une passerelle vers des carrières académiques stables.

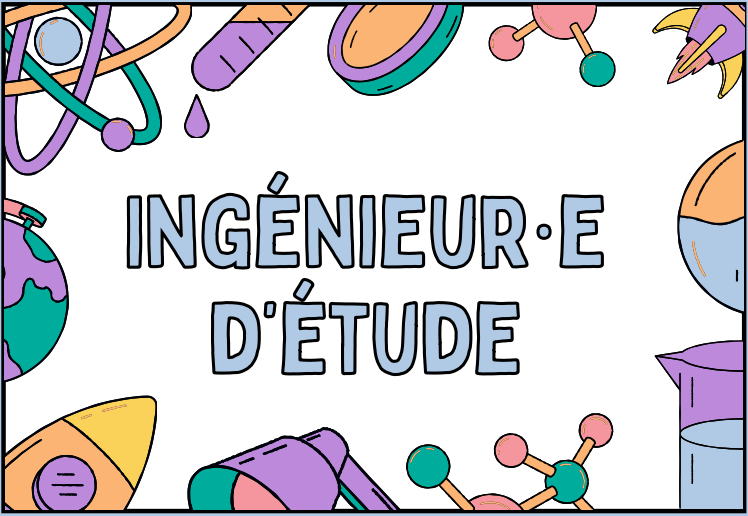


POST- DOCTORAT

Le post-doctorat est un contrat de recherche (CDD) après l'obtention du doctorat, durant lequel iel mène des projets indépendants et se prépare à des postes académiques.

Cette étape est souvent nécessaire pour accéder aux postes permanents.

Le·a chercheur·se peut faire plusieurs post-doctorats.



INGÉNIEUR·E D'ÉTUDE

L'ingénieur de recherche participe à la mise en œuvre des activités de recherche, de formation, de gestion, de diffusion des connaissances et de valorisation de l'information scientifique et technique.

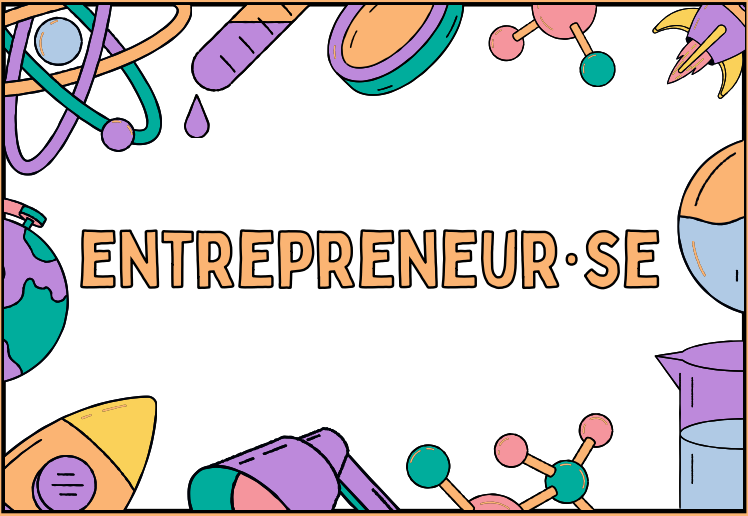
Le doctorat est requis pour être ingénieur.e de recherche.



MAITRE·SSE DE CONFÉRENCE

Un·e maître·sse de conférences est un·e enseignant·e-chercheur·se titulaire dans l'enseignement supérieur, chargé·e à la fois d'enseigner et de mener des recherches dans son domaine de spécialisation.

Premier poste d'enseignant·e-chercheur·se accessible après le doctorat



ENTREPRENEUR·SE

Durant son parcours, en master, en thèse ou même lors de sa carrière de chercheur·se.

On peut transformer ses recherches en un projet entrepreneurial.



PROFESSEUR·E DES UNIVERSITÉS

Les professeur·es des universités est un.e enseignant·e-chercheur·se de rang supérieur, responsable de l'enseignement, de la recherche et de la direction de thèses.

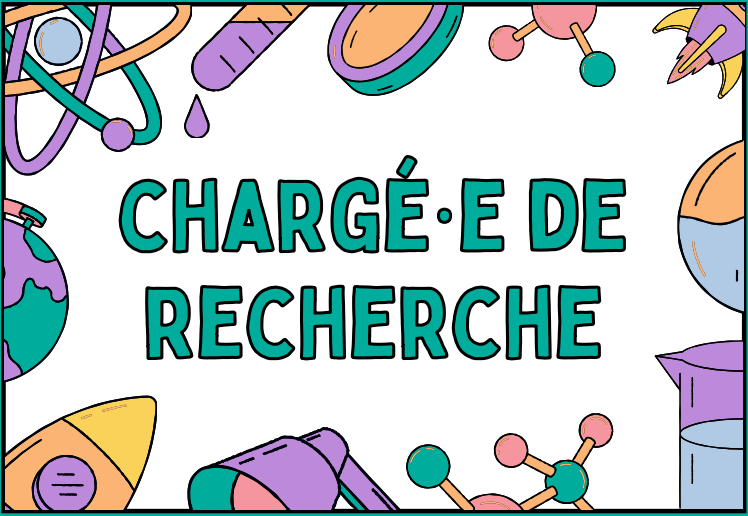
Ils et elles occupent un rôle central dans la gestion académique et scientifique de son établissement.



HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

L'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est une qualification universitaire qui permet au titulaire de superviser des thèses de doctorat.

Elle atteste d'une expertise scientifique reconnue et d'une capacité à mener des recherches de façon indépendante, ainsi qu'à encadrer des chercheur·ses dans un domaine spécifique.



**CHARGÉ·E DE
RECHERCHE**

Un·e chargé·e de recherche au CNRS est un·e chercheur·se à temps plein (sans enseignement), recruté·e pour mener des travaux scientifiques au sein du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Premier poste de chercheur·se accessible après le doctorat.



DIRECTEUR·ICE DE RECHERCHE

Un.e directeur.ice de
recherche est un.e
chercheur.se expérimenté.e
qui supervise et guide des
projets de recherche au sein
d'une institution.